



## ADMINISTRATION COMMUNALE DE CONSDORF

# RÈGLEMENT DE CIRCULATION

Version coordonné du 16/01/2024

CHAPITRE 1: OBJET .....	5
CHAPITRE 2: CIRCULATION - INTERDICTIONS ET RESTRICTIONS.....	6
CHAPITRE 3: CIRCULATION - OBLIGATIONS.....	11
CHAPITRE 4: CIRCULATION - PRIORITES.....	13
CHAPITRE 5: ARRET, STATIONNEMENT ET PARCAGE - INTERDICTIONS ET LIMITATIONS.....	14
CHAPITRE 6: REGLEMENTATIONS ZONALES .....	22
CHAPITRE 7: DISPOSITIONS FINALES .....	23
ANNEXE 1: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....	24

## Table des matières

### CHAPITRE 1: OBJET

Art. 1<sup>er</sup>.

### CHAPITRE 2: CIRCULATION - INTERDICTIONS ET RESTRICTIONS

#### **1<sup>ière</sup> SECTION: ACCES INTERDIT**

Art. 2/1/1 Accès interdit

Art. 2/1/2 Accès interdit, excepté cycles

#### **2<sup>e</sup> SECTION: CIRCULATION INTERDITE DANS LES DEUX SENS**

Art. 2/2/1 Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et véhicules visés par le signal D,10

Art. 2/2/2 Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et cavaliers

#### **3<sup>e</sup> SECTION: ACCES INTERDIT A UNE CERTAINE CATEGORIE DE VEHICULES OU D'USAGERS**

Art. 2/3/1 Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs

Art. 2/3/2 Accès interdit aux véhicules transportant des produits polluants

#### **4<sup>e</sup> SECTION: INTERDICTION DE TOURNER**

Art. 2/4/1 Interdiction de tourner à gauche

Art. 2/4/2 Interdiction de tourner à gauche, excepté autobus

#### **5<sup>e</sup> SECTION: INTERDICTION DE DEPASSEMENT**

Art. 2/5/1 Interdiction de dépassement

#### **6<sup>e</sup> SECTION: VITESSE MAXIMALE AUTORISEE**

Art. 2/6/1 Vitesse maximale autorisée

### CHAPITRE 3: CIRCULATION - OBLIGATIONS

Art. 3/1 Contournement obligatoire

Art. 3/2 Intersection à sens giratoire obligatoire

Art. 3/3 Chemin pour piétons obligatoire

Art. 3/4 Passage pour piétons

### CHAPITRE 4: CIRCULATION - PRIORITES

Art. 4/1 Cédez le passage

Art. 4/2 Arrêt

Art. 4/3 Signaux colorés lumineux

### CHAPITRE 5: ARRET, STATIONNEMENT ET PARCAGE - INTERDICTIONS ET LIMITATIONS

**1<sup>ière</sup> SECTION: STATIONNEMENT ET PARCAGE - DISPOSITION GENERALE**

Art. 5/1/1 Stationnement et parcage, disposition générale >48h

**2<sup>e</sup> SECTION: STATIONNEMENT INTERDIT**

Art. 5/2/1 Stationnement interdit

Art. 5/2/2 Stationnement interdit, excepté personnes handicapées

Art. 5/2/3 Stationnement interdit, excepté autobus / autocars

Art. 5/2/4 Stationnement interdit, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés

Art. 5/2/5 Stationnement interdit, excepté véhicules automoteurs ≤ 3,5t certains jours

Art. 5/2/6 Stationnement interdit, excepté véhicules électriques

**3<sup>e</sup> SECTION: ARRÊT ET STATIONNEMENT INTERDITS**

Art. 5/3/1 Arrêt et stationnement interdits

**4<sup>e</sup> SECTION: PARKING**

Art. 5/4/1 Parking / Parking-relais

Art. 5/4/2 Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t

**5<sup>e</sup> SECTION: STATIONNEMENT A DUREE LIMITEE (NON PAYANT)**

Art. 5/5/1 Stationnement avec disque

Art. 5/5/2 Stationnement avec disque -stationnement interdit, excepté personnes handicapées

**6<sup>e</sup> SECTION: PARCAGE A DUREE LIMITEE (NON PAYANT)**

Art. 5/6/1 Parcage avec disque - parking pour véhicules ≤ 3,5t

**7<sup>e</sup> SECTION: ARRÊT D'AUTOBUS**

Art. 5/7/1 Arrêt d'autobus

**CHAPITRE 6: REGLEMENTATIONS ZONALES**

**1<sup>ière</sup> SECTION: ZONES A TRAFIC APAISE**

Art. 6/1/1 Zone à 30 km/h

**2<sup>e</sup> SECTION: CIRCULATION INTERDITE OU ACCES INTERDIT A UNE OU PLUSIEURS CATEGORIES DE VEHICULES OU D'USAGERS**

Art. 6/2/1 Zone 'Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs'

**CHAPITRE 7: DISPOSITIONS FINALES**

Art. 7/1 Disposition pénale

Art. 7/2 Disposition abrogatoire

**ANNEXE 1: DISPOSITIONS PARTICULIERES**

1 Braidweiler (Präiteler)

2 Colbette (Kolwent)

3 Consdorf (Konsdref)

- 4 Scheidgen (Scheedgen)
- 5 en dehors des localités

## **CHAPITRE 1: OBJET**

### **Art. 1<sup>er</sup>.**

Le présent règlement a pour objet de régler la circulation sur les voies publiques et sur les voies ouvertes à la circulation publique de la Commune de Consdorf. Il porte sur l'ensemble des voies situées en agglomération et sur la voirie communale située hors agglomération.

Le présent règlement comporte les dispositions générales reprises aux articles ci-après.

Les dispositions particulières sont annexées au présent règlement dont elles font partie intégrante.

## CHAPITRE 2: CIRCULATION - INTERDICTIONS ET RESTRICTIONS

### 1<sup>ère</sup> SECTION: ACCES INTERDIT

#### **Art. 2/1/1 Accès interdit**

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans le sens indiqué. Lesdits tronçons sont uniquement accessibles dans le sens opposé.

Cette réglementation est indiquée dans le sens interdit par le signal C,1a 'accès interdit' et, dans le sens opposé, par le signal E,13a ou E,13b 'voie à sens unique'.



#### **Art. 2/1/2 Accès interdit, excepté cycles**

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans le sens indiqué. Lesdits tronçons sont accessibles dans le sens opposé.

Pour les tronçons pourvus de la mention "excepté cycles", l'accès est autorisé dans le sens interdit aux conducteurs de cycles.

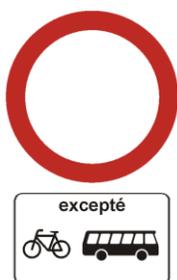
Cette réglementation est indiquée dans le sens interdit par le signal C,1a 'accès interdit' complété par un panneau additionnel 6c portant le symbole du cycle et, dans le sens opposé, par les signaux E,13a ou E,13b 'voie à sens unique' complétés par un panneau additionnel 6c ou 6d portant le symbole du cycle.



**Art. 2/2/1 Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et véhicules visés par le signal D,10**

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains, de leurs fournisseurs ainsi qu'aux conducteurs de cycles, de véhicules des services de transports publics et de véhicules effectuant le ramassage scolaire.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,2 'circulation interdite dans les deux sens' complété par un panneau additionnel 5a portant les symboles du cycle et des véhicules visés par le signal D,10.

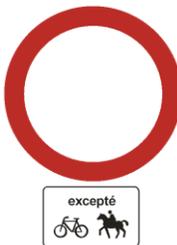


**Art. 2/2/2 Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et cavaliers**

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains, de leurs fournisseurs, des conducteurs de cycles et des cavaliers.

Pour les tronçons pourvus de la mention "patins à roulettes autorisés", l'accès dans les deux sens est autorisé aux piétons utilisant des dispositifs à roues fixés aux pieds ou comportant une planche servant de support.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,2 'circulation interdite dans les deux sens' complété par un panneau additionnel 5a portant les symboles du cycle et du cavalier ainsi que, le cas échéant, par un panneau additionnel 6b.



### 3<sup>e</sup> SECTION: ACCES INTERDIT A UNE CERTAINE CATEGORIE DE VEHICULES OU D'USAGERS

#### Art. 2/3/1 Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans le ou les sens indiqués aux conducteurs de véhicules automoteurs destinés au transport de choses et dont la masse maximale autorisée dépasse 3,5 tonnes, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,3e 'accès interdit aux conducteurs de véhicules automoteurs destinés au transport de choses' portant l'inscription "3,5t" et complété par un panneau additionnel 5a portant l'inscription "excepté riverains et fournisseurs".



#### Art. 2/3/2 Accès interdit aux véhicules transportant des produits polluants

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans le ou les sens indiqués aux conducteurs de véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux, le cas échéant, dans des quantités supérieures à celles indiquées.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,3m 'accès interdit aux véhicules transportant des produits polluants' complété, le cas échéant, par un panneau additionnel portant l'inscription des quantités maximales autorisées.



## 4<sup>e</sup> SECTION: INTERDICTION DE TOURNER

### Art. 2/4/1 Interdiction de tourner à gauche

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, il est, aux endroits désignés, interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux de tourner à gauche dans les voies indiquées.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,11a 'interdiction de tourner à gauche'.



### Art. 2/4/2 Interdiction de tourner à gauche, excepté autobus

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, il est, aux endroits désignés, interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux de tourner à gauche dans les voies indiquées, à l'exception des conducteurs d'autobus.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,11a 'interdiction de tourner à gauche', complété par un panneau additionnel 5a portant l'inscription "excepté autobus".



## 5<sup>e</sup> SECTION: INTERDICTION DE DEPASSEMENT

### Art. 2/5/1 Interdiction de dépassement

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, il est, aux endroits désignés, interdit aux conducteurs de véhicules automoteurs de dépasser des véhicules automoteurs autres que des motocycles à deux roues sans side-car et des cyclomoteurs.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,13aa 'interdiction de dépassement'.



## 6<sup>e</sup> SECTION: VITESSE MAXIMALE AUTORISEE

### **Art. 2/6/1 Vitesse maximale autorisée**

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, la vitesse maximale autorisée est, aux endroits désignés, limitée à la vitesse indiquée.  
Cette réglementation est indiquée par le signal C,14 'limitation de vitesse' adapté.



## **CHAPITRE 3: CIRCULATION - OBLIGATIONS**

### **Art. 3/1 Contournement obligatoire**

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, les conducteurs de véhicules et d'animaux doivent, aux endroits désignés, passer du côté du refuge ou de l'obstacle suivant la direction indiquée par la flèche du signal.

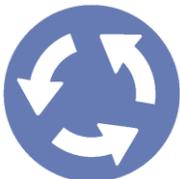
Cette réglementation est indiquée par le signal D,2 'contournement obligatoire' adapté.



### **Art. 3/2 Intersection à sens giratoire obligatoire**

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, les conducteurs de véhicules et d'animaux doivent, aux endroits désignés, suivre le sens indiqué par les flèches du signal.

Cette réglementation est indiquée par le signal D,3 'intersection à sens giratoire obligatoire'.



### **Art. 3/3 Chemin pour piétons obligatoire**

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux et réservé aux piétons, sans préjudice de l'article 104 modifié du Code de la route.

Pour les tronçons pourvus de la mention "patins à roulettes autorisés", l'accès est autorisé aux piétons utilisant des dispositifs à roues fixés aux pieds ou comportant une planche servant de support.

Cette réglementation est indiquée par le signal D,5 'chemin pour piétons obligatoire' complété, le cas échéant, par un panneau additionnel 6b.



### **Art. 3/4 Passage pour piétons**

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, un passage pour piétons est aménagé aux endroits désignés.

Cette réglementation est indiquée par le signal E,11a 'passage pour piétons' et par un marquage au sol conforme à l'article 110 modifié du Code de la route.



## CHAPITRE 4: CIRCULATION - PRIORITES

### **Art. 4/1 Cédez le passage**

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, les conducteurs de véhicules et d'animaux doivent, aux intersections avec les voies désignées, céder le passage aux conducteurs qui circulent dans les deux sens sur celles-ci.

Cette réglementation est indiquée sur les voies non prioritaires par le signal B,1 'cédez le passage'.



### **Art. 4/2 Arrêt**

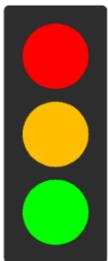
Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, les conducteurs de véhicules et d'animaux doivent, aux intersections avec les voies désignées, marquer l'arrêt et céder le passage aux conducteurs qui circulent dans les deux sens sur celles-ci.

Cette réglementation est indiquée sur les voies non prioritaires par le signal B,2a 'arrêt'.



### **Art. 4/3 Signaux colorés lumineux**

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, la circulation des véhicules, animaux et piétons est réglée aux endroits désignés par des signaux colorés lumineux conformes à l'article 109 modifié du Code de la route.



## **CHAPITRE 5: ARRET, STATIONNEMENT ET PARCAGE - INTERDICTIONS ET LIMITATIONS**

### **1<sup>ère</sup> SECTION: STATIONNEMENT ET PARCAGE - DISPOSITION GENERALE**

#### **Art. 5/1/1 Stationnement et parcage, disposition générale >48h**

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement et le parcage sans déplacement du véhicule au-delà d'une durée de 48h sont interdits aux endroits désignés, sans préjudice des dispositions concernant les interdictions de stationnement ainsi que le stationnement et le parcage à durée limitée.

### **2<sup>e</sup> SECTION: STATIONNEMENT INTERDIT**

#### **Art. 5/2/1 Stationnement interdit**

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement est interdit du côté désigné de la chaussée.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,18 'stationnement interdit'.



### **Art. 5/2/2 Stationnement interdit, excepté personnes handicapées**

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement sur les emplacements désignés est interdit, à l'exception du stationnement des véhicules servant au transport de personnes handicapées et munis d'une carte de stationnement pour personnes handicapées en cours de validité.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,18 'stationnement interdit' complété par un panneau additionnel 5b portant, le cas échéant, l'inscription du nombre d'emplacements visés.



### **Art. 5/2/3 Stationnement interdit, excepté autobus / autocars**

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement sur les emplacements désignés est interdit, à l'exception du stationnement des autobus / des autocars.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,18 'stationnement interdit' complété par un panneau additionnel 5a portant l'inscription "excepté autobus" / "autocars".



#### **Art. 5/2/4 Stationnement interdit, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés**

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement du côté désigné de la chaussée est interdit en dehors des emplacements marqués ou aménagés.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,18 'stationnement interdit' complété, selon le cas, par un panneau additionnel portant, selon le cas, l'inscription "excepté sur les emplacements marqués" ou "excepté sur les emplacements aménagés".



excepté sur les  
emplacements  
aménagés

#### **Art. 5/2/5 Stationnement interdit, excepté véhicules automoteurs ≤ 3,5t certains jours**

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement est interdit du côté désigné de la chaussée. Le stationnement est autorisé aux véhicules automoteurs dont la masse maximale autorisée ne dépasse pas 3,5t aux jours et heures indiqués.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,18 'stationnement interdit' complété par un panneau additionnel portant l'inscription "excepté" suivie du symbole du véhicule automoteur et de l'inscription "≤ 3,5t" et complété par l'inscription des jours et heures pendant lesquels le stationnement est autorisé.



excepté  ≤ 3t5  
dimanche - mardi  
jeudi - vendredi

### **Art. 5/2/6 Stationnement interdit, excepté véhicules électriques**

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement aux emplacements désignés est interdit, à l'exception du stationnement des véhicules automoteurs électriques et des véhicules automoteurs électriques hybrides raccordés au point de recharge. Cette réglementation est indiquée par le signal C,18 'stationnement interdit' complété par un panneau additionnel 5a portant le symbole du véhicule automoteur électrique (hybride) suivi, le cas échéant, de l'inscription du nombre d'emplacements visés



### **3<sup>e</sup> SECTION: ARRET ET STATIONNEMENT INTERDITS**

#### **Art. 5/3/1 Arrêt et stationnement interdits**

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'arrêt et le stationnement sont interdits du côté désigné de la chaussée. Cette réglementation est indiquée par le signal C,19 'arrêt et stationnement interdits'.



**Art. 5/4/1 Parking / Parking-relais**

Les endroits énumérés en annexe et se référant au présent article sont considérés comme parkings ou parkings-relais. Auxdits endroits le parcage est autorisé à toute catégorie de véhicules.

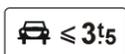
Cette réglementation est indiquée par le signal E,23 'parking' ou E,25a 'parking couvert' ou par les signaux E,23b, E,23c ou E,23d 'parking-relais'.



**Art. 5/4/2 Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t**

Les endroits énumérés en annexe et se référant au présent article sont considérés comme parkings ou parkings-relais. Auxdits endroits le parcage est limité aux véhicules automoteurs dont la masse maximale autorisée ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Cette réglementation est indiquée par le signal E,23 'parking' complété par un panneau additionnel 1 portant le symbole du véhicule automoteur suivi de l'inscription "≤ 3,5t" ou par les signaux E,23b, E,23c ou E,23d 'parking-relais' complété par le même panneau additionnel.



### Art. 5/5/1 Stationnement avec disque

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement est interdit du côté désigné de la chaussée aux jours et heures indiqués, à l'exception du stationnement limité à la durée indiquée, avec obligation d'exposer le disque de stationnement conformément à l'article 167bis modifié du Code de la route.

Sont dispensés de l'obligation d'exposer le disque de stationnement et d'observer la durée maximale de stationnement autorisée :

- les conducteurs de véhicules munis d'une vignette de stationnement professionnel valide, conforme aux modalités reprises en annexe;
- les conducteurs de véhicules servant au transport de personnes handicapées et munis d'une carte de stationnement pour personnes handicapées en cours de validité;
- les conducteurs de motocycles, de cyclomoteurs et de cycles.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,18 'stationnement interdit' complété par un panneau additionnel 7a.



## Art. 5/5/2 Stationnement avec disque -stationnement interdit, excepté personnes handicapées

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement aux emplacements désignés est interdit, à l'exception du stationnement des véhicules servant au transport de personnes handicapées et munis d'une carte de stationnement pour personnes handicapées en cours de validité. Aux jours et heures indiqués, le stationnement est limité à la durée indiquée et soumis à l'obligation d'exposer le disque de stationnement conformément à l'article 167bis modifié du Code de la route.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,18 'stationnement interdit' complété 1) par un panneau additionnel 5b portant, le cas échéant, l'inscription du nombre d'emplacements visés et 2) par un panneau additionnel 7a.

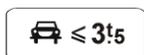


## 6<sup>e</sup> SECTION: PARCAGE A DUREE LIMITEE (NON PAYANT)

### Art. 5/6/1 Parcage avec disque - parking pour véhicules ≤ 3,5t

Les endroits énumérés en annexe et se référant au présent article sont considérés comme parkings. Auxdits endroits le parcage est limité aux véhicules automoteurs dont la masse maximale autorisée ne dépasse pas 3,5 tonnes. Aux jours et heures indiqués le parcage est limité à la durée indiquée et soumis à l'obligation d'exposer le disque de parcage conformément audit article 168 modifié du Code de la route. Sont dispensés de l'obligation d'exposer le disque de parcage et d'observer la durée maximale de parcage autorisée, les conducteurs de motocycles, de cyclomoteurs et de cycles, sur les emplacements qui leurs sont réservés.

Cette réglementation est indiquée par le signal E,23 'parking' complété 1) par un panneau additionnel 1 portant le symbole du véhicule automoteur suivi de l'inscription "≤ 3,5t" et 2) par un panneau additionnel 7a.



## 7<sup>e</sup> SECTION: ARRET D'AUTOBUS

### Art. 5/7/1 Arrêt d'autobus

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, un arrêt d'autobus est aménagé aux endroits désignés.

Cette réglementation est indiquée par le signal E,19 'arrêt d'autobus'.



## CHAPITRE 6: REGLEMENTATIONS ZONALES

### 1<sup>ère</sup> SECTION: ZONES A TRAFIC APAISE

#### **Art. 6/1/1 Zone à 30 km/h**

Dans les zones des voies énumérées en annexe et se référant au présent article, la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h.

Cette réglementation est indiquée aux entrées des zones par une signalisation zonale portant le signal C,14 'limitation de vitesse' muni de l'inscription "30".



### 2<sup>e</sup> SECTION: CIRCULATION INTERDITE OU ACCES INTERDIT A UNE OU PLUSIEURS CATEGORIES DE VEHICULES OU D'USAGERS

#### **Art. 6/2/1 Zone 'Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs'**

Dans les zones des voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès est interdit aux conducteurs de véhicules automoteurs destinés au transport de choses et dont la masse maximale autorisée dépasse 3,5 tonnes à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs.

Cette réglementation est indiquée aux entrées des zones par une signalisation zonale portant le signal C,3e 'accès interdit aux conducteurs de véhicules automoteurs destinés au transport de choses' avec l'inscription "3,5t" et complété par un cartouche 5a portant l'inscription "excepté riverains et fournisseurs"



## **CHAPITRE 7: DISPOSITIONS FINALES**

### **Art. 7/1 Disposition pénale**

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

### **Art. 7/2 Disposition abrogatoire**

Le règlement de circulation du 31 mai 1994, tel qu'il a été modifié dans la suite, est abrogé.

Signatures:

## **ANNEXE 1: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

1	Breidweiler (Präiteler) .....	25
2	Colbette (Kolwent) .....	31
3	Consdorf (Konsdref).....	35
4	Scheidgen (Scheedgen).....	68
5	en dehors des localités .....	80

# 1 Breidweiler (Präteler)

Altrier, rue d' (CR365) .....	26
Hicht, rue .....	27
Mëllebiërg .....	28
Scheidwee (CV306).....	29
Village, rue du (CR365).....	30

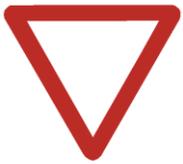
# 1 Breidweiler (Präteler)

## Altrier, rue d' (CR365)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/4	Passage pour piétons	- à la hauteur de la maison 2	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- à la hauteur de la maison 2, des deux côtés - à la hauteur de la maison 20 - à la hauteur de la maison 20	16/10/2014 17/11/2014 30/09/2021 22/10/2021 30/09/2021 19/10/2021	

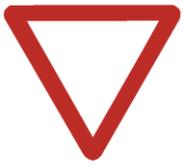
# 1 Breidweiler (Präteler)

## Hicht, rue

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la rue d'Altrier et de la rue du Village (CR365)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/4/2	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- à côté de la maison 7 - entre la maison 18 et 17	16/10/2014 17/11/2014 16/10/2014 17/11/2014	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- à la hauteur de la maison 58, du côté pair - à la hauteur de la maison 15, du côté impair - à la hauteur de la maison 33, du côté impair	25/02/2021 15/03/2021 25/02/2021 15/03/2021 01/08/2023 24/08/2023	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- sur toute la longueur	03/06/2016 15/11/2016	

# 1 Breidweiler (Präteler)

## Mëllebiërg

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la rue du Village (CR365)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

# 1 Breidweiler (Präteler)

## Schedwee (CV306)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- sur toute la longueur	03/06/2016 15/11/2016	

## 1 Breidweiler (Präteler)

### Village, rue du (CR365)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 2 Colbette (Kolwent)

Altrier, rue d' (CR365) .....	32
Breidweilerhicht, rue .....	33
Colbette, rue de .....	34

## 2 Colbette (Kolwent)

### Altrier, rue d' (CR365)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/4	Passage pour piétons	- à la hauteur de la maison 35	03/06/2016 15/11/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- en face de la maison 35 à l'intersection avec la rue Colbette, du côté pair - à la hauteur de la maison 35, du côté impair	16/10/2014 17/11/2014 03/06/2016 15/11/2016	

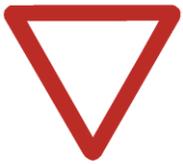
## 2 Colbette (Kolwent)

### Breidweilerhicht, rue

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/2	Arrêt	- à l'intersection avec la rue d'Altrier (CR365)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- à la hauteur de la chapelle, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 2 Colbette (Kolwent)

### Colbette, rue de

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la rue d'Altrier (CR365)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- à la hauteur de la chapelle, du côté pair	13/12/2022 16/01/2023	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- sur toute la longueur	03/06/2016 15/11/2016	

### 3 Consdorf (Konsdref)

Alsbach, rue (CV102 + CV103) .....	36
auf Baul, chemin (CV119) .....	37
Berdorf, rue de .....	38
Burgkapp, rue .....	39
Chemin entre Consdorf et Wolpert (CV116) .....	41
Chemin pour piétons obligatoire, entre la route de Luxembourg et la rue Hiehl .....	42
Dielchen, rue .....	43
Echternach, route d' (CR118) .....	44
Greveneck, rue .....	46
Hicht, rue (CR137) .....	47
Hiehl, rue .....	48
Huelewee .....	49
Kuelscheier, rue (CV118) .....	51
liaison entre le parking centre sportif et le service d'incendie .....	52
Luxembourg, route de (Part A - de la rue Hicht jusqu'à la fin de l'agglomération) (CR137) ..	53
Luxembourg, route de (Part B - de la rue Hicht jusqu'au CR118) .....	55
Mairie, rue de la .....	58
Melicksheck, rue de la (CR137) .....	61
Müllerthal, rue du (CR118) .....	62
Mur, rue du .....	63
Ousterholz, rue .....	64
Seitert, am .....	65
Voirie devant l'école .....	66
Wonesch, a .....	67

### 3 Consdorf (Konsdref)

#### Alsbach, rue (CV102 + CV103)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- sur toute la longueur	03/06/2016 15/11/2016	

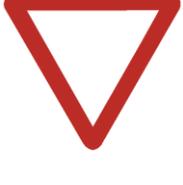
### 3 Consdorf (Konsdref)

#### auf Baul, chemin (CV119)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- sur toute la longueur	03/06/2016 15/11/2016	

### 3 Consdorf (Konsdref)

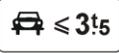
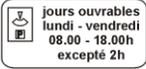
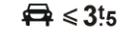
#### Berdorf, rue de

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- sur l'ilôt à l'intersection avec la route d'Echternach (CR118)	16/10/2014 17/11/2014	
3/1	Contournement obligatoire	- sur l'ilôt à l'intersection avec la route d'Echternach (CR118)	16/10/2014 17/11/2014	
3/4	Passage pour piétons	- à l'intersection avec la route d'Echternach (CR118)	16/10/2014 17/11/2014	
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la route d'Echternach (CR118)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- sur toute la longueur	03/06/2016 15/11/2016	

### 3 Consdorf (Konsdref)

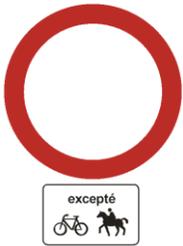
#### Buurgkapp, rue

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- sur l'îlot à la fin de la rue	16/10/2014 17/11/2014	
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- sur toute la longueur, dans les deux sens (30 km/h)	03/06/2016 15/11/2016	
3/1	Contournement obligatoire	- sur l'îlot à la fin de la rue	16/10/2014 17/11/2014	
3/3	Chemin pour piétons obligatoire	- le long des terrains sportifs	16/10/2014 17/11/2014	
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la rue du Müllerthal (CR118)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/2/1	Stationnement interdit	- de la maison 3 jusqu'à la fin de la rue, du côté impair - du cimetière communale jusqu'à la fin de la rue, du côté pair	16/10/2014 17/11/2014 16/10/2014 17/11/2014	

5/2/2	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- 1 emplacement en face de la maison 31	16/10/2014 17/11/2014	 
5/4/2	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- le parking en face de la maison 31	16/10/2014 17/11/2014	 
5/5/1	Stationnement avec disque	- devant la maison 4 (les jours ouvrables, lundi - vendredi, de 8h00 à 18h00, excepté 30 min)	16/10/2014 17/11/2014	 
5/6/1	Parcage avec disque - parking pour véhicules ≤ 3,5t	- Le parking devant la maison 6 (jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, max. 2h)	01/03/2023	  
5/7/1	Arrêt d'autobus	- devant l'école	16/10/2014 17/11/2014	

### 3 Consdorf (Konsdref)

#### Chemin entre Consdorf et Wolpert (CV116)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et cavaliers	- à l'intersection avec le CR137 jusqu'à l'intersection avec le CV113	16/10/2014 17/11/2014	
4/2	Arrêt	- à l'intersection avec le CR137	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

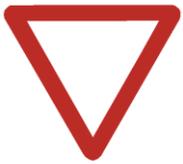
### 3 Consdorf (Konsdref)

#### Chemin pour piétons obligatoire, entre la route de Luxembourg et la rue Hiehl

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/3	Chemin pour piétons obligatoire	- sur toute la longueur	16/10/2014 17/11/2014	

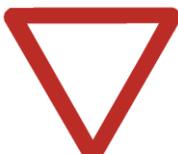
### 3 Consdorf (Konsdref)

#### Dielchen, rue

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la route de Luxembourg (CR137)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

### 3 Consdorf (Konsdref)

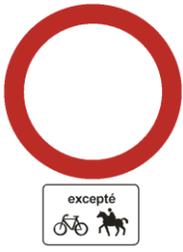
#### Echternach, route d' (CR118)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/1	Contournement obligatoire	- sur l'îlot à l'intersection avec le giratoire CR137 (rue Hicht resp. rue de la Melicksheck) (2x)	16/10/2014 17/11/2014	
3/2	Intersection à sens giratoire obligatoire	- au giratoire CR137 (rue Hicht resp. rue de la Melicksheck) (2x)	16/10/2014 17/11/2014	
3/4	Passage pour piétons	- à l'intersection avec le giratoire CR137 en provenance de Scheidgen - à l'intersection avec la route de Luxembourg - à la hauteur de la maison 32 - à la hauteur de la maison 23 - à l'intersection avec le giratoire CR137 en provenance de Consdorf	16/10/2014 17/11/2014 16/10/2014 17/11/2014 16/10/2014 17/11/2014 16/10/2014 17/11/2014	
4/1	Cédez le passage	- aux intersections avec le giratoire CR137 (2x)	16/10/2014 17/11/2014	
4/3	Signaux colorés lumineux	- à l'intersection avec la route de Luxembourg - à la hauteur de la maison 7, du côté impair	16/10/2014 17/11/2014 16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

5/3/1	Arrêt et stationnement interdits	- de la maison 11 jusqu'à la maison 19, du côté impair	03/06/2016 15/11/2016	
5/7/1	Arrêt d'autobus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- en face de la maison 32</li> <li>- devant la maison 34</li> <li>- devant la maison 81</li> <li>- en face de la maison 81</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>16/10/2014 17/11/2014</li> <li>16/10/2014 17/11/2014</li> <li>16/10/2014 17/11/2014</li> <li>16/10/2014 17/11/2014</li> </ul>	

### 3 Consdorf (Konsdref)

#### Greveneck, rue

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et cavaliers	- derrière la dernière maison	16/10/2014 17/11/2014	
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CR137 (rue Hicht)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- de la rue de Luxembourg jusqu'à la maison 10	03/06/2016 15/11/2016	
6/2/1	Zone 'Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs'	- Sur toute la longueur	17/10/2023 10/01/2024	

### 3 Consdorf (Konsdref)

#### Hicht, rue (CR137)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/1	Contournement obligatoire	- sur l'îlot à l'intersection avec le giratoire route d'Echternach (CR118)	16/10/2014 17/11/2014	
3/2	Intersection à sens giratoire obligatoire	- au giratoire CR137	16/10/2014 17/11/2014	
3/4	Passage pour piétons	- à l'intersection avec la route de Luxembourg - à la hauteur de la maison 28 - à la hauteur de la maison 60 - à l'intersection avec le giratoire route d'Echternach (CR118)	16/10/2014 17/11/2014 16/10/2014 17/11/2014 16/10/2014 17/11/2014	
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le giratoire route d'Echternach (CR118)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

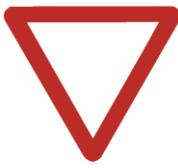
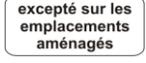
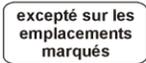
### 3 Consdorf (Konsdref)

#### Hiehl, rue

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/4	Passage pour piétons	- à l'intersection avec la rue Hicht (CR137)	03/06/2016 15/11/2016	
4/2	Arrêt	- à l'intersection avec la rue Hicht (CR137)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- sur toute la longueur	03/06/2016 15/11/2016	
6/2/1	Zone 'Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs'	- Sur toute la longueur	17/10/2023 10/01/2024	

### 3 Consdorf (Konsdref)

#### Huelewee

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/2	Accès interdit,excepté cycles	- du parking à côté de la maison 12 jusqu'à la rue Kuelscheier (aal Molkerei)	16/10/2014 17/11/2014	
4/1	Cédez le passage	- à la sortie du parking	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/2/1	Stationnement interdit	- de l'intersection avec la route de Kuelscheier jusqu'a l'intersection avec la rue du mur, côté pair et impair	16/10/2014 17/11/2014	
5/2/4	Stationnement interdit, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	- de l'intersection avec la route de Luxembourg jusqu'a l'intersection avec la rue du mur, côté pair et impair	16/10/2014 17/11/2014	 
5/2/4	Stationnement interdit, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	- de l'intersection avec la route de Luxembourg jusqu'a l'intersection avec la rue du mur, côté pair et impair	16/10/2014 17/11/2014	 

5/4/2	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- le parking à côté de la maison 12	16/10/2014 17/11/2014	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- sur toute la longueur	03/06/2016 15/11/2016	
6/2/1	Zone 'Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs'	- Sur toute la longueur	17/10/2023 10/01/2024	

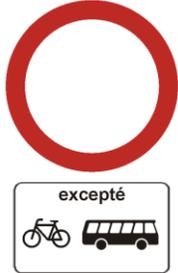
### 3 Consdorf (Konsdref)

#### Kuelscheier, rue (CV118)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/2/1	Stationnement interdit	- de l'intersection avec la route de Luxembourg jusqu'à l'intersection avec auf Baul, des deux côtés	16/10/2014 17/11/2014	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- sur toute la longueur	03/06/2016 15/11/2016	
6/2/1	Zone 'Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs'	- Sur toute la longueur	17/10/2023 10/01/2024	

### 3 Consdorf (Konsdref)

#### liaison entre le parking centre sportif et le service d'incendie

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- du côté du parking service d'incendie	16/10/2014 17/11/2014	
2/2/1	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et véhicules visés par le signal D,10	- sur toute la longueur	16/10/2014 17/11/2014	

### 3 Consdorf (Konsdref)

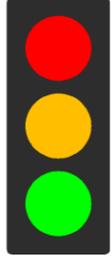
#### Luxembourg, route de (Part A - de la rue Hicht jusqu'à la fin de l'agglomération) (CR137)

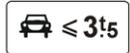
Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- sur l'îlot à la hauteur de la maison 96 et 100	16/10/2014 17/11/2014	
2/5/1	Interdiction de dépassement	- de la maison 90 jusqu'à la maison 104, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
3/1	Contournement obligatoire	- sur l'îlot à la hauteur des maisons 96 à 100 (2x)	16/10/2014 17/11/2014	
3/4	Passage pour piétons	- à la hauteur de la maison 94	16/10/2014 17/11/2014	
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la voie du tournante à gauche avec le CR 137 en direction de la N11	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

5/2/3	Stationnement interdit, excepté autobus / autocars	- dans l'encoche le long du mémorial	16/10/2014 17/11/2014	
5/7/1	Arrêt d'autobus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- devant la maison 91</li> <li>- devant la maison 94</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>16/10/2014 17/11/2014</li> <li>16/10/2014 17/11/2014</li> </ul>	

### 3 Consdorf (Konsdref)

#### Luxembourg, route de (Part B - de la rue Hicht jusqu'au CR118)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/4	Passage pour piétons	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'intersection avec le CR118 (rue du Müllerthal resp. route d'Echternach)</li> <li>- à la hauteur de la maison 15</li> <li>- à la hauteur de la maison 36</li> </ul>	16/10/2014 17/11/2014  16/10/2014 17/11/2014  13/09/2016 22/09/2016	
4/1	Cédez le passage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'intersection avec le CR118 (rue du Müllerthal resp. route d'Echternach)</li> </ul>	03/06/2016 15/11/2016	
4/2	Arrêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'intersection avec la rue Hicht (CR137), en provenance du CR118</li> </ul>	08/06/2021 17/12/2021	
4/3	Signaux colorés lumineux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'intersection avec le CR118 (rue du Müllerthal resp. route d'Echternach)</li> </ul>	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sur toute la longueur, des 2 côtés</li> </ul>	16/10/2014 17/11/2014	
5/2/2	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur le parking devant la maison 4 (1 emplacement)</li> </ul>	06/06/2023 14/07/2023	 excepté  2 emplacements

5/2/4	Stationnement interdit, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	- Du Huelewee jusqu'à la rue du Mur, des deux côtés	07/11/2023 10/01/2024	  
5/3/1	Arrêt et stationnement interdits	- de la rue Grevenneck jusqu'à la route d'Echternach CR118 du côté impair (excepté jours ouvrables lundi-samedi, 8h30 - 11h30) - de la rue Grevenneck jusqu'au Huelewee, du côté impair (excepté jours ouvrables lundi-samedi, 8h30 - 11h30) - de la rue du Müllerthal CR118 jusqu'à la maison 14, du côté pair (excepté jours ouvrables lundi-samedi, 8h30 - 11h30)	16/10/2014 17/11/2014  16/10/2014 17/11/2014  16/10/2014 17/11/2014	
5/4/2	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- en face de la maison 54 - Le parking devant la maison 4	16/10/2014 17/11/2014  06/06/2023 14/07/2023	  
5/7/1	Arrêt d'autobus	- devant la maison 18 - devant la maison 17	16/10/2014 17/11/2014  16/10/2014 17/11/2014	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	17/10/2023 10/01/2024	

6/2/1	Zone 'Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs'	- Sur toute la longueur	17/10/2023 10/01/2024	
-------	--	-------------------------	--------------------------	---

### 3 Consdorf (Konsdref)

#### Mairie, rue de la

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- sur le parking du Centre Sportif, sur toute la longueur, dans le sens des aiguilles d'une montre	03/06/2016 15/11/2016	
3/4	Passage pour piétons	- à l'intersection avec la route d'Echternach (CR118)	16/10/2014 17/11/2014	
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la route d'Echternach (CR118)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/2/1	Stationnement interdit	- le long de la mairie  - 2 emplacements sur le parking du service d'incendie (excepté service d'incendie)	16/10/2014 17/11/2014  16/10/2014 17/11/2014	
5/2/2	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- 2 emplacements sur le Parking du Centre Sportif  - sur le parking entre la maison 3 et les ateliers communaux, 2 emplacements	16/10/2014 17/11/2014  13/09/2016 22/09/2016	

5/2/4	Stationnement interdit, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	- de la route d'Echternach jusqu'à la maison 6, du côté pair	16/10/2014 17/11/2014	 excepté sur les emplacements aménagés
5/2/5	Stationnement interdit, excepté véhicules automoteurs ≤ 3,5t certains jours	- Devant le Centre Sportif (jours ouvrables, du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00, Kiss&Go)	16/10/2014 17/11/2014	 excepté  ≤ 3t5 dimanche - mardi jeudi - vendredi
5/2/6	Stationnement interdit, excepté véhicules électriques	- 2 emplacements à côté de la Mairie	05/05/2020 05/06/2020	 excepté 
5/3/1	Arrêt et stationnement interdits	- sur le parking du Centre Sportif, sur une longueur de 30m entre les emplacements obliques et l'arrêt de bus	03/06/2016 15/11/2016	
5/4/2	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- le parking du Centre Sportif - le parking du service d'incendie - le parking entre la maison 3 et les ateliers communaux	16/10/2014 17/11/2014 16/10/2014 17/11/2014 13/09/2016 22/09/2016	  ≤ 3t5
5/5/2	Stationnement avec disque-stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- 1 emplacement à côté de la Mairie, (les jours ouvrables, lundi-vendredi de 8h00 - 18h00, excepté 2h)	16/10/2014 17/11/2014	 excepté  2 emplacements  jours ouvrables lundi - vendredi 08.00 - 18.00h excepté 2h

5/6/1	Parcage avec disque - parking pour véhicules ≤ 3,5t	- Le parking à côté de la Mairie (5 emplacements) (jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, max. 2h)	01/03/2023	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- sur le parking du Centre Sportif	16/10/2014 17/11/2014	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- sur toute la longueur	03/06/2016 15/11/2016	

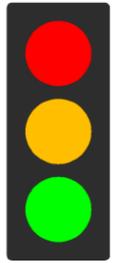
### 3 Consdorf (Konsdref)

#### Melicksheck, rue de la (CR137)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/1	Contournement obligatoire	- sur l'îlot à l'intersection avec le giratoire route d'Echternach (CR118)	16/10/2014 17/11/2014	
3/2	Intersection à sens giratoire obligatoire	- au giratoire route d'Echternach (CR118)	16/10/2014 17/11/2014	
3/4	Passage pour piétons	- à l'intersection avec le giratoire route d'Echternach (CR118) - à la hauteur de la maison 32	16/10/2014 17/11/2014 16/10/2014 17/11/2014	
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le giratoire route d'Echternach (CR118)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- devant la maison 32 - devant la maison 31	16/10/2014 17/11/2014 16/10/2014 17/11/2014	

### 3 Consdorf (Konsdref)

#### Müllerthal, rue du (CR118)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/4/2	Interdiction de tourner à gauche, excepté autobus	- dans la voirie devant l'école, en provenance du Müllerthal	16/10/2014 17/11/2014	
3/4	Passage pour piétons	- à l'intersection avec la route de Luxembourg	16/10/2014 17/11/2014	
4/3	Signaux colorés lumineux	- à l'intersection avec la route de Luxembourg	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/4/2	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- le Parking de l'église	16/10/2014 17/11/2014	

### 3 Consdorf (Konsdref)

#### Mur, rue du

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- sur toute la longueur, du Huelewee jusqu'à la rue de Luxembourg	03/06/2016 15/11/2016	
2/4/1	Interdiction de tourner à gauche	- dans le Huelewee, en provenance de la route de Luxembourg	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- sur toute la longueur	03/06/2016 15/11/2016	
6/2/1	Zone 'Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs'	- Sur toute la longueur	17/10/2023 10/01/2024	

### 3 Consdorf (Konsdref)

#### Ousterholz, rue

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- le tronçon à côté de la maison 22, en direction du centre village	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- sur toute la longueur	03/06/2016 15/11/2016	

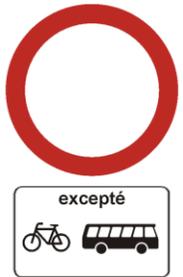
### 3 Consdorf (Konsdref)

#### Seitert, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/4/1	Interdiction de tourner à gauche	- à l'intersection avec la route de Luxembourg (CR137)	16/10/2014 17/11/2014	
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la route de Luxembourg (CR137)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- sur toute la longueur	03/06/2016 15/11/2016	
6/2/1	Zone 'Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs'	- Sur toute la longueur	17/10/2023 10/01/2024	

### 3 Consdorf (Konsdref)

#### Voirie devant l'école

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- sur toute la longueur, de la rue Buurgkapp jusqu'à la rue du Müllerthal	16/10/2014 17/11/2014	
2/2/1	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et véhicules visés par le signal D,10	- sur toute la longueur, de la rue Buurgkapp jusqu'à la rue du Müllerthal	16/10/2014 17/11/2014	
3/4	Passage pour piétons	- à la hauteur de l'école	16/10/2014 17/11/2014	
4/2	Arrêt	- à l'intersection avec la rue Buurgkapp	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- devant l'école (2x)	16/10/2014 17/11/2014	

### 3 Consdorf (Konsdref)

#### Wonesch, a

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	17/10/2023 10/01/2024	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	17/10/2023 10/01/2024	
6/2/1	Zone 'Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs'	- Sur toute la longueur	17/10/2023 10/01/2024	

## 4 Scheidgen (Scheedgen)

Armesley, rue (CV208).....	69
au Bois, cité .....	70
Boureck, rue .....	71
Chemin Steebaach .....	72
Echternach, route d' (Part A - CR118).....	73
Echternach, route d' (Part B - Chemin d'accès des maisons 20 et 20a) .....	74
Forêt, rue de la.....	75
Juckefeld, rue (CV201) .....	76
Michelshof, rue de (CR132) .....	77
Parking devant le centre culturel .....	78
Rosswinkel, rue.....	79

## 4 Scheidgen (Schedgen)

### Armesley, rue (CV208)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- aux intersections avec la rue Rosswinkel (2x), sur une longueur de 30m	03/06/2016 15/11/2016	

## 4 Scheidgen (Schedgen)

### au Bois, cité

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- sur toute la longueur	03/06/2016 15/11/2016	

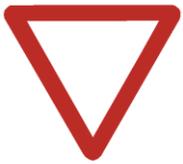
## 4 Scheidgen (Schedgen)

### Boureck, rue

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la rue de Michelshof (CR132)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

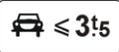
## 4 Scheidgen (Schedgen)

### Chemin Steebaach

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la route d'Echternach (CR118)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 4 Scheidgen (Scheedgen)

### Echternach, route d' (Part A - CR118)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/5/1	Interdiction de dépassement	- de la maison 14 jusqu'à la fin de l'agglomération en direction Consdorf, dans les 2 sens	16/10/2014 17/11/2014	
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- de l'église jusqu'à la fin de l'agglomération en direction Consdorf, dans les 2 sens, 70 km/h	16/10/2014 17/11/2014	
3/4	Passage pour piétons	- à côté du Centre culturel  - à la hauteur de la maison 48	16/10/2014 17/11/2014  13/09/2016 22/09/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/4/2	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- en face de la maison 28	16/10/2014 17/11/2014	 
5/7/1	Arrêt d'autobus	- à côté de la maison 10, des 2 côtés  - vis-à-vis du Centre culturel  - devant le Centre culturel	16/10/2014 17/11/2014  16/10/2014 17/11/2014  16/10/2014 17/11/2014	

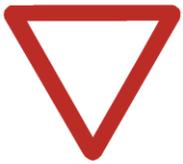
## 4 Scheidgen (Scheedgen)

### Echternach, route d' (Part B - Chemin d'accès des maisons 20 et 20a)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la route d'Echternach (CR118)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

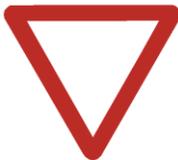
## 4 Scheidgen (Schedgen)

### Forêt, rue de la

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la route d'Echternach (CR118)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 4 Scheidgen (Schedgen)

### Juckefeld, rue (CV201)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CR118	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- en face de la maison 18	16/10/2014 17/11/2014	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- de la maison 18 jusqu'à la maison 41	03/06/2016 15/11/2016	

## 4 Scheidgen (Scheedgen)

### Michelshof, rue de (CR132)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/4	Passage pour piétons	- à l'intersection avec la route d'Echternach (CR118)	16/10/2014 17/11/2014	
4/2	Arrêt	- à l'intersection avec la route d'Echternach (CR118)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/2/2	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- en face de la maison 2, 1 emplacement	16/10/2014 17/11/2014	
5/4/2	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- en face de la maison 4	16/10/2014 17/11/2014	

## 4 Scheidgen (Schedgen)

### Parking devant le centre culturel

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/2	Arrêt	- à l'intersection avec la rue de Michelshof (CR132)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/2/2	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- 1 emplacement, sur le parking	16/10/2014 17/11/2014	

## 4 Scheidgen (Scheedgen)

### Rosswinkel, rue

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- sur toute la longueur, dans les 2 sens	16/10/2014 17/11/2014	
4/2	Arrêt	- à l'intersection avec la rue de Michelshof (CR132)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- sur toute la longueur	03/06/2016 15/11/2016	

## 5 en dehors des localités

Berdorf, rue de .....	82
chemin le long du CR118 entre Scheidgen et Consdorf .....	84
CV100.....	85
CV101.....	86
CV102.....	87
CV103.....	88
CV104.....	89
CV105.....	90
CV106.....	91
CV107.....	92
CV108.....	93
CV109.....	94
CV110.....	95
CV111.....	96
CV112.....	97
CV113.....	98
CV114.....	99
CV115.....	100
CV116.....	101
CV200.....	102
CV202.....	103
CV203.....	104
CV204.....	105
CV205.....	106
CV206.....	107
CV207.....	108
CV209.....	109
CV210.....	110
CV211.....	111
CV212.....	112
CV300.....	113
CV301.....	114
CV302.....	115
CV303.....	116
CV304.....	117
CV305.....	118
CV306.....	119
CV307.....	120
CV400.....	121
CV401.....	122
CV402.....	123
CV403.....	124
CV404.....	125

CV405.....	126
CV406.....	127
CV407.....	128

## 5 en dehors des localités

### Berdorf, rue de

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (70km/h)	24/11/2016 14/12/2016	
3/4	Passage pour piétons	- à l'intersection avec la rue de la Melicksheck (CR 137)	16/10/2014 17/11/2014	
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la rue de la Melicksheck (CR137) - dans la sortie du parking Kuerzwenkel - dans la sortie du parking à côté du terrain de football	16/10/2014 17/11/2014 16/10/2014 17/11/2014 13/09/2016 22/09/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/2/1	Stationnement interdit	- sur toute la longueur, du côté impair de la maison 28 jusqu'à l'intersection avec la rue Melicksheck	16/10/2014 17/11/2014	
5/2/2	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- sur le parking Kuerzwenkel, 2 emplacements - sur le parking à côté du terrain de football, 2 emplacements	16/10/2014 17/11/2014 13/09/2016 22/09/2016	

5/4/2	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le parking du centre polyvalent Kuerzwenkel</li> <li>- le parking à côté du terrain de football</li> </ul>	16/10/2014 17/11/2014 13/09/2016 22/09/2016	
-------	--	---	--	---

## 5 en dehors des localités

### chemin le long du CR118 entre Scheidgen et Consdorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/3	Chemin pour piétons obligatoire	- sur toute la longueur	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV100

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV101

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/2	Arrêt	- à l'intersection avec le CR137	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV102

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

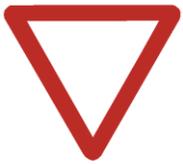
## 5 en dehors des localités

### CV103

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV104

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CR137	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- à l'intersection avec le CR137	13/09/2016 22/09/2016	

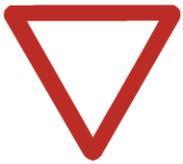
## 5 en dehors des localités

### CV105

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV106

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CR137, rue de la Melicksheck	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

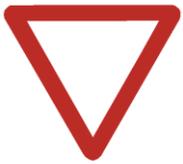
## 5 en dehors des localités

### CV107

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CR137	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

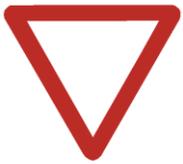
## 5 en dehors des localités

### CV108

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CR137, rue Hicht	16/10/2014 17/11/2014	
4/2	Arrêt	- à l'intersection avec la piste cyclable PC2, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV109

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CR137, rue Hicht	16/10/2014 17/11/2014	
4/2	Arrêt	- à l'intersection avec la piste cyclable PC2, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

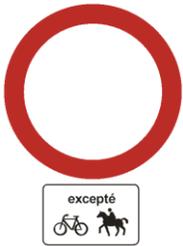
## 5 en dehors des localités

### CV110

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CR137, rue Hicht	16/10/2014 17/11/2014	
4/2	Arrêt	- à l'intersection avec la piste cyclable PC2, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV111

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et cavaliers	- à partir de la dernière maison	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

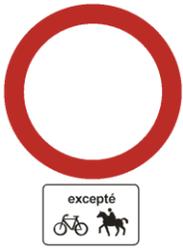
## 5 en dehors des localités

### CV112

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

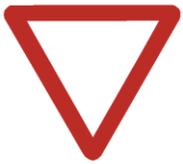
## 5 en dehors des localités

### CV113

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et cavaliers	- à l'intersection avec la N11, sur toute la longueur	16/10/2014 17/11/2014	
4/2	Arrêt	- à l'intersection avec la N11	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- à la hauteur de la maison 10, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV114

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la N11	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

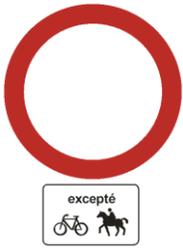
## 5 en dehors des localités

### CV115

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- à l'intersection avec la N11	16/10/2014 17/11/2014	
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la N11	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV116

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et cavaliers	- à l'intersection avec le CV113, sur toute la longueur	16/10/2014 17/11/2014	
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CV113	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV200

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CR118	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV202

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CR118	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV203

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV204

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV205

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CR132	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV206

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- à l'intersection avec la N11	16/10/2014 17/11/2014	
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la N11	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

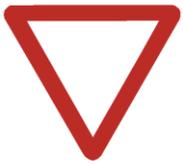
## 5 en dehors des localités

### CV207

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/2	Arrêt	- à l'intersection de l'accès du Michelshaff avec la N11	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur tous les chemins et chemins ruraux adjacents, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

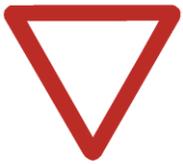
## 5 en dehors des localités

### CV209

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la rue Rosswinkel	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV210

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la N11	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV211

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la N11	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

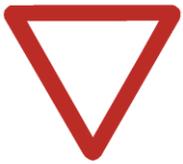
## 5 en dehors des localités

### CV212

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- sur toute la longueur, dans les 2 sens	16/10/2014 17/11/2014	
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la N11	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

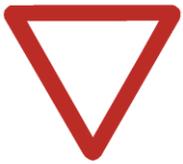
## 5 en dehors des localités

### CV300

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CR121 et CR356	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

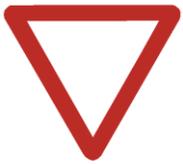
## 5 en dehors des localités

### CV301

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la rue du Village (CR365)	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV302

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CR118	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV303

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/2	Accès interdit aux véhicules transportant des produits polluants	- sur toute la longueur, dans les 2 sens, excepté riverains et fournisseurs	16/10/2014 17/11/2014	
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CR118	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/4/1	Parking / Parking-relais	- à l'intersection avec le CR118	16/10/2014 17/11/2014	

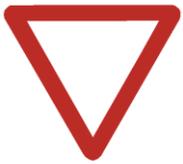
## 5 en dehors des localités

### CV304

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- à 60m de l'intersection CR365 en direction du CR365, dans les deux sens, 50 km/h	16/10/2014 17/11/2014	
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CR118	16/10/2014 17/11/2014	
4/2	Arrêt	- à l'intersection avec le CR365	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/4/2	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- à l'intersection avec le CR118	16/10/2014 17/11/2014	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- près de l'intersection CR365, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

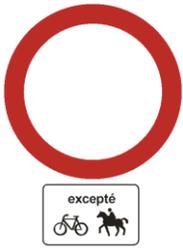
## 5 en dehors des localités

### CV305

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CV304	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV306

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et cavaliers	- du Scheedwee jusqu'à l'intersection Breidweilerhicht	16/10/2014 17/11/2014	
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec la rue Breidweilerhicht	16/10/2014 17/11/2014	
4/2	Arrêt	- à l'intersection avec la rue Breidweilerhicht, venant du Scheedwee	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

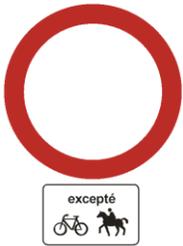
## 5 en dehors des localités

### CV307

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

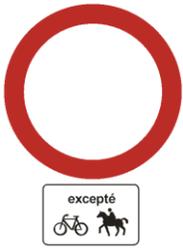
## 5 en dehors des localités

### CV400

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et cavaliers	- Sur toute la longueur	30/09/2021 22/10/2021	
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, cavaliers et patins à roulettes	- Sur toute la longueur	30/09/2021 19/10/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/2/1	Stationnement interdit	- Sur toute la longueur, des deux côtés  - Sur toute la longueur, des deux côtés	30/09/2021 22/10/2021  30/09/2021 19/10/2021	

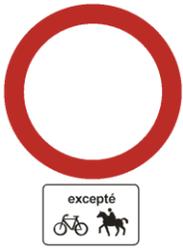
## 5 en dehors des localités

### CV401

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et cavaliers	- Sur toute la longueur	30/09/2021 22/10/2021	
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, cavaliers et patins à roulettes	- Sur toute la longueur	30/09/2021 19/10/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/2/1	Stationnement interdit	- Sur toute la longueur, des deux côtés  - Sur toute la longueur, des deux côtés	30/09/2021 22/10/2021  30/09/2021 19/10/2021	

## 5 en dehors des localités

### CV402

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et cavaliers	- Sur toute la longueur	30/09/2021 22/10/2021	
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, cavaliers et patins à roulettes	- Sur toute la longueur	30/09/2021 19/10/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/2/1	Stationnement interdit	- Sur toute la longueur, des deux côtés  - Sur toute la longueur, des deux côtés	30/09/2021 22/10/2021  30/09/2021 19/10/2021	

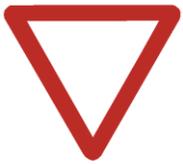
## 5 en dehors des localités

### CV403

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

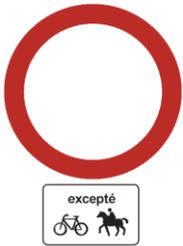
## 5 en dehors des localités

### CV404

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CR365	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV405

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et cavaliers	- Sur toute la longueur	30/09/2021 22/10/2021	
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, cavaliers et patins à roulettes	- Sur toute la longueur	30/09/2021 19/10/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	
5/2/1	Stationnement interdit	- Sur toute la longueur, des deux côtés  - Sur toute la longueur, des deux côtés	30/09/2021 22/10/2021  30/09/2021 19/10/2021	

## 5 en dehors des localités

### CV406

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CR365	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	

## 5 en dehors des localités

### CV407

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- à l'intersection avec le CR365	16/10/2014 17/11/2014	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- sur toute la longueur, des 2 côtés	16/10/2014 17/11/2014	